



Mercosur : N'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas !

Les enseignements de l'étude menée par l'AGPM sont sans appel. L'accord discuté entre l'UE et le Mercosur, s'il devait être validé en l'état, serait délétère pour le maïs et les filières qui en dépendent. Accepter cet accord, c'est accepter la concurrence déloyale d'importations bénéficiant de traitements phytosanitaires dont plus des 3/4 sont interdits en France ! Accepter cet accord, c'est accepter la concurrence déloyale d'importations issues de zones déforestées. Alors c'est simple : sans réelle réciprocité des normes, c'est NON !

Le chiffre du mois

77,5 %, c'est la part des molécules interdites en France sur maïs qui sont autorisées au Brésil

MARCHÉ

LE MAÏS TOUJOURS SOUS PRESSION

L'alourdissement du bilan mondial a pesé fortement sur les prix du maïs ces derniers mois. Ce facteur est désormais largement intégré par le marché maïs des facteurs de pression restent présents à court terme pour le maïs français. A plus long terme, les fondamentaux du marché devraient revenir soutenir les prix.

Le maïs français sous pression

En France, les cours du maïs sont restés sous pression cet automne tant sur le marché à terme que pour les prix physiques. Si le contexte de bilan lourd pour le maïs au niveau mondial est bien entendu le 1^{er} facteur de cette pression, d'autres éléments sont également à considérer.

Le premier est la situation du marché du blé en Europe. Le blé fourrager est abondant en Europe, particulièrement dans le Nord de l'UE et en Ukraine, du fait des pluies estivales. Très compétitif, il vient faire concurrence au maïs en alimentation animale, notamment dans les pays du Benelux destination importante du maïs français. Par ailleurs, la Russie a connu une très bonne récolte de blé qui vient faire concurrence aux blés européens, et au blé français en particulier, sur les marchés d'export. La pression qui s'exerce à la baisse sur le prix du blé est également facteur de pression sur le maïs.

Par ailleurs, l'automne est généralement une période où les prix sont sous pression du fait de la simple progression de la récolte. Cela a été le cas cette année, d'autant plus dans certaines régions où la collecte est importante car les rendements sont bons et où les surfaces n'ont pas ou que peu baissé par rapport à l'an passé. Cela a été renforcé par la relative faible demande pour le maïs français. En effet, les acheteurs français, notamment en alimentation animale, comme à l'étranger étaient bien couverts sur le rapproché ce qui a rendu les volumes difficile à placer.

Si ces deux éléments ont joué à la baisse sur les prix du maïs, ils devraient progressivement s'effacer. Tout d'abord, si les disponibilités en blé sont abondantes en Europe, elles sont beaucoup plus tendues au niveau mondial. Du fait notamment d'aléas climatiques dans l'hémisphère sud (Australie, Argentine), les stocks mondiaux de blé sont attendus à leur plus bas niveau depuis 10 ans. Cela devrait à terme venir en soutien au prix du blé, et par ricochet, à celui du maïs. Enfin, après un début poussif du fait, la campagne d'exportation du maïs français s'est lancée, notamment sur l'Espagne. Par ailleurs, au niveau domestique, le maïs reste compétitif en alimentation animale face aux céréales à paille.

Du soutien à attendre des fondamentaux en 2024 ?

On l'a vu, la forte baisse des prix du maïs en 2023 est d'abord venue d'un bilan mondial très nettement alourdi du fait d'une récolte record au Brésil puis aux Etats-Unis. Alors que 2024 approche, les fondamentaux pourraient revenir soutenir les prix dans les prochains mois. Cela serait d'abord le fait du Brésil où les surfaces de maïs sont attendues pour le moment en baisse de 1 million d'hectares sur un an du fait du ciseau de prix vécus par les producteurs. Cette première estimation pourrait être accentuée alors que les semis de maïs safrinha, se déroulant après la récolte du soja, devraient être décalés du fait du retard des semis de soja provoqués par le phénomène El Niño qui accentue les sécheresses sur la zone de production brésilienne. Il est à parier que certains producteurs brésiliens ne souhaiteront pas semer leur maïs safrinha trop tardivement, au risque qu'il fleurisse pendant la saison sèche.

Par ailleurs, après une très forte hausse des surfaces de maïs et une récolte record en 2023, le ratio de prix soja/maïs aux Etats-Unis est désormais très nettement en faveur du soja. Certes, le chemin est encore long jusqu'aux premières

estimations de surfaces du printemps mais là encore, les surfaces de ce grand exportateur devraient diminuer en 2024.

Enfin, il sera important de garder un œil sur l'Argentine qui vient d'investir Javier Milei président de la République. Ce dernier a promis des réformes économiques radicales qui devraient rendre leur compétitivité sur le marché mondial aux producteurs argentins : suppression des taxes à l'exportation, remplacement du peso par le dollar... Ces réformes devront sans doute attendre compte-tenu de l'état de l'économie argentine mais une dévaluation rapide et importante du peso argentin est probable. Elle rendrait le maïs argentin très compétitif et serait de nature à accélérer les ventes des producteurs.

ACCÈS A L'ÉCO-RÉGIME

UNE PREMIÈRE CAMPAGNE POSITIVE POUR LA CE2 +

Dans le cadre de la PAC 2023-2027, un nouveau paiement conditionné à des engagements environnementaux est apparu en remplacement du verdissement : l'éco-régime.

Doté de trois voies d'accès et de deux niveaux de paiement, l'éco-régime représente une part importante des soutiens PAC auxquels peuvent prétendre les producteurs de maïs. C'est pourquoi l'AGPM a souhaité garantir son accès à tous les producteurs de maïs et notamment aux exploitations spécialisées maïs. Dans ce cadre, elle a notamment obtenu, avec l'appui de l'AGPB et la FNSEA, la mise en place de la certification CE2+.

Cette certification est basée sur des obligations de moyens et valorisant les bonnes pratiques déjà mises en œuvre sur leurs exploitations par les producteurs en particulier en matière de raisonnement des apports d'intrants.

Le socle obligatoire de cette certification repose sur :

- le niveau 2 de la certification environnementale, ou une certification équivalente (AREA, Criterres...) : des obligations de moyens sur les thèmes de la biodiversité, des phytosanitaires, de la fertilisation et de l'irrigation le cas échéant.
- Un diagnostic de l'exploitation au regard des obligations de la certification HVE.

Ce socle obligatoire doit être complété par l'une des deux options suivantes :

1. L'exploitation atteint au minimum 10 points sur au moins l'un des 4 indicateurs de la HVE
2. L'exploitation valide un indicateur « de sobriété » portant sur :
 - le recyclage des déchets (démarche ADIVALOR ou équivalente)
 - l'usage de variétés tolérantes et/ou de matériels et/ou d'outils d'aide à la décision (OAD) dans le cadre de l'usage de produits

- l'usage de matériels et/ou d'OAD dans le cadre, au choix, de l'usage de la fertilisation ou de l'irrigation

La certification CE2+ permet ainsi d'accéder au niveau standard de l'éco-régime sans modifier son assolement.

Malgré une validation tardive du cahier des charges par l'administration, à la mi-mars 2023, le bilan de la 1^{ère} campagne de certification CE2+ a été positif. Du 30 mai 2023, fin de déclaration PAC au 31 août 2023, dernier délai pour obtenir son certificat, plus d'une centaine de producteurs ont pu valider la CE2+ et accéder à l'éco-régime sans modifier leur assolement ! Ceux-ci ont pu être certifiés de manière individuelle ou en cadre collectif selon leur souhait.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la CE2+ et vous aussi valider votre éco-régime par cette voie, vous pouvez contacter l'AGPM ou vous rendre sur son site : <https://www.maizeurop.com>

PHYTOSANITAIRES

REJET DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES PESTICIDES

Le 22 novembre 2023, le Parlement européen a rejeté en séance Plénière son projet de rapport modifié du Règlement SUR et le renvoi du rapport en ComEnvi. Ainsi, le Parlement a acté de ne pas avoir de position sur le texte, rendant impossible la tenue d'un trilogue avant les prochaines élections européennes.

Le rapport final reprenait presque tous nos amendements

Lors de l'examen du texte, les eurodéputés ont adoptés les amendements alternatifs soutenus par la FNSEA et le COPA, soumis par la commission de l'Agriculture. Ainsi le rapport final reportait à 2035 au lieu de 2030, l'atteinte des objectifs de réductions, limitait l'objectif national de réduction à au moins 35 % au lieu de 50 %, repoussait la période de référence à 2011-2013 au lieu de 2015-2017, et limitait les contraintes dans les zones sensibles en accordant aux États-membres le soin de définir leurs propres zones sensibles dans lesquelles l'utilisation des produits phytosanitaires ne serait plus « interdite », mais simplement « minimisée ».

Vote des parlementaires en majorité contre le texte

Ce projet de rapport modifié en plénière, plus pragmatique et proche de la position de la ComAGRI, a été soutenu par le PPE et une majorité de Renew. A contrario, les Verts, les Socialistes et la Gauche ont voté contre. L'extrême droite a également voté contre, ce qui a abouti à une majorité en faveur d'un rejet de la position amendée du Parlement. Le Parlement s'est ensuite opposé au renvoi du rapport en ComENVI, qui aurait permis de le retravailler et de poursuivre les négociations. Ce double rejet est inédit !

Quelle suite ?

A ce stade, un certain flou persiste concernant les suites possibles de la procédure, étant donné le silence des principaux acteurs. Néanmoins, le temps devrait manquer d'ici les prochaines élections européennes pour entamer une deuxième lecture au Parlement. La seule certitude réside dans l'impossibilité d'organiser un trilogue à court terme. Il est donc très peu probable que le règlement soit adopté dans les prochains mois. Il peut cependant rester en stand-by un certain temps, sans être retiré. Il s'agira donc désormais de veiller à ce que la France n'applique pas seule des exigences non exigées au niveau européen !

PAC - IMPLANTATION DES COUVERTS

Compte tenu des conditions météo difficiles empêchant dans de nombreux cas l'implantation des couverts hivernaux prévus dans le cadre de la BCAA 7 relative à la rotation, l'AGPM, avec le soutien de la FNSEA, s'est mobilisée auprès des autorités pour demander de la souplesse et la possibilité d'activer le cas de force majeure lorsque l'application des mesures concernées a été rendue impossible (BCAA6, BCAA7...).

Grâce à notre forte mobilisation, nous avons obtenu que toutes les situations (impossibilité de semis, non levée des couverts...) puissent être couvertes par le cas de force majeure et que la culture secondaire puisse être prise en compte dans le cadre du respect du critère pluriannuel de la BCAA 7 (qui sera vérifié à partir de 2025).

Le ministère de l'Agriculture a publié une note précisant le cadre du recours à la force majeure liée aux intempéries en cours. Voici la procédure à suivre selon les cas :

Maïs non récolté : délai de 15 jours après la récolte pour implanter les couverts

- Conserver les preuves de la date de récolte (ex. bon de livraison)

Maïs récolté depuis la mi-octobre mais impossibilité de semer les couverts :

- Demande de dérogation pour non-semis dans le cas de force majeure (voir formulaire en PJ)

Couverts semés jusqu'aux 15 novembre mais levée compromise :

- demande de dérogation pour non levée dans le cas de la force majeure (voir formulaire en PJ) et Conserver les preuves de semis des couverts.

POINTS IMPORTANTS

1/ La demande de reconnaissance dans le cas de la force majeure est une demande individuelle. Chaque agriculteur doit identifier dans sa demande les parcelles concernées et justifier

- l'impossibilité de semer les couverts : relevé météo, photos géolocalisées et datées, type de sol, date de récolte tardive liée au cycle de la culture...

- l'impact sur l'exploitation de l'impossibilité de semer les couverts : règles de conditionnalité impossible à respecter : (BCAE 6-7-8...)

NB : si l'exploitation ou les parcelles concernées ne sont pas dans les zones bleues foncées de la carte en annexe de la note ministère, il faut par ailleurs que le producteur joigne un document prouvant le caractère localement exceptionnel des intempéries, éventuellement avec l'appui de sa DDT (relevé pluviométrique météo France sur la période concernée comparé à la moyenne de pluviométrie habituelle sur la période concernée, carte de l'indice d'humidité des sols...)

2/ Cette demande de reconnaissance est à transmettre dans les 30 jours qui suivent l'évènement au plus tard à votre DDT par mail ou courrier postal, avec accusé de réception dans les deux cas par sécurité.

2023 : UNE TRÈS BONNE CAMPAGNE MAÏS

Avec près de 13,5 millions de tonnes de maïs grain récoltés et un rendement de 105 quintaux/ha en moyenne, l'année 2023 est un bon cru pour le maïs : prouvant une nouvelle fois, s'il en était besoin, l'incroyable résilience et capacité d'adaptation de cette plante.

Un début de cycle au ralenti ?

Premier fait marquant, les températures basses et les pluies ont perturbé les implantations : ainsi, les semis sont plutôt groupés sur la deuxième quinzaine d'avril pour les maïs grains, en conditions assez correctes. Malgré ce ressenti de printemps frais, la phase d'exposition aux ravageurs (entre les stades semis et 6 feuilles) est dans la moyenne. Les pertes causées par les attaques de taupins ou de corvidés sont donc présentes, mais restent assez limitées. Côté désherbage, les quelques pluies sur fin avril et jusqu'au 10 mai ont permis une efficacité notable des produits racinaires.

Une période estivale contrastée

Le mois de mai signe le retour d'un climat stressant, dû à la concordance de fortes températures, de vent et de manque de précipitations. Les premières irrigations débutent sur la première quinzaine de juin, sur des maïs au stade 10-12 feuilles. Malgré quelques pluies fin juin et sur juillet, la demande climatique (évapotranspiration du maïs) reste soutenue, ce qui entraîne des premiers signes de stress hydrique sur les cultures non irriguées. Niveau stade, le retard pris au départ est vite gommé : les maïs atteignent le stade floraison femelle (sorties des soies) avec trois à cinq jours d'avance par rapport à la moyenne. Fin juillet marque un tournant, les bilans hydriques reviennent à un niveau acceptable, bon signe pour préserver le nombre de grains ou diminuer l'irrigation.

La fin de cycle est une nouvelle fois atypique : les températures continuent d'être excédentaires en septembre, après atteinte de la maturité physiologique du maïs engendrant un séchage des grains au champs - très - rapide.

Un bilan positif et relativement homogène

Si les pluies de l'été ont été globalement favorables, le manque de rayonnement et de températures sur la période post-floraison a pu pénaliser la fertilité des épis. Côté températures, les coups de chaud en fin de cycle ont marqué les esprits, mais le poids de mille grains (PMG) est proche des moyennes pluriannuelles, voire meilleur dans les essais restreints (+8%). Cela se traduit par un bon démarrage du remplissage des grains, et une esquivé (partielle) du stress hydrique. Au global, les récoltes de maïs sont satisfaisantes dans l'ensemble et particulièrement sèches. En parcelles non irriguées, le bilan est particulièrement positif. Pour les fourrages, on retiendra une campagne globalement assez bonne en termes de rendement et de qualité (malgré quelques ensilages trop avancés en stade). Enfin, côté qualité sanitaire, les récoltes assez précoces ont permis de limiter les risques de production de mycotoxines.

CÉRÉALES D'HIVER : BAISSÉ GÉNÉRALISÉE DES SURFACES POUR 2024 !

Dans sa note du 12 décembre 2023, Agreste livre ses premières prévisions de surfaces de cultures d'hiver pour la campagne 2023/24. Estimée à 6,4 Mha, la sole de céréales d'hiver diminuerait nettement par rapport à 2023 (-5,3%). Toutes les céréales d'hiver sont concernées, et particulièrement le blé dur.

Focus par culture

Côté blé tendre (4,49 Mha) on enregistrerait une diminution de surfaces de 5,1% sur un an et de 4,7% par rapport à la moyenne 2019-2023. « Excepté 2020 où elles avaient chuté à 4,23 Mha, elles pourraient être les plus faibles depuis 2003 ». Côté blé dur, « les surfaces sont estimées à 205 000 ha et sont en baisse pour la troisième année consécutive, constituant une forte chute par rapport à 2023 (-10,5%) et à la moyenne 2019-2023 (-15,7%) ». Enfin, les surfaces d'orge d'hiver sont, elles, évaluées à 1,3 Mha : « en baisse de 4,0% par rapport à 2022 mais en hausse de 3,1% par rapport à la moyenne 2019-2023 ».

Quant au maïs ?

Réassurés par une très bonne récolte 2023, les agriculteurs concernés par les difficultés d'implantation cet automne pourraient faire le choix d'accroître leur assolement en maïs au printemps

prochain. Les atouts du maïs seront en tout état de cause au service de la campagne céréalière 2024.

ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS MAÏS SEMENCE : AVIS FAVORABLES DE LA CNT DU 12 DÉCEMBRE

L'AGPM a pu participer à la CNT (Commission Nationale Technique) qui s'est réunie le 12 décembre dernier au titre de représentant de la FNSEA. A cette occasion, les 6 dossiers de demande de reconnaissance en qualité d'Organisations de Producteurs (OP) déposés par les associations de producteurs de maïs semence ont été examinés. Ces 6 dossiers ont reçu un avis favorable de la CNT et les arrêtés correspondant de reconnaissance en OP dans le secteur des semences végétales vont être mis à la signature du ministre de l'Agriculture. Ces arrêtés devraient être publiés dans les prochaines semaines, actant ainsi la reconnaissance formelle des OP et leur permettant de conduire leurs missions, dont la négociation collective. Ces décisions concrétisent le travail de longue haleine de l'AGPM et des acteurs locaux depuis plusieurs campagnes.

CONGRÈS DU MAÏS 2023 : UN BON MILLESIME !

Organisé les 21 & 22 novembre derniers à Clermont-Ferrand, le Congrès du Maïs 2023 semble faire partie des bons crus ! Retour en quelques chiffres sur la dernière édition : 4 e-mailings d'invitations et de relances ont permis à plus de 600 personnes de s'inscrire et à 538 personnes d'être présents, soit un taux de participation de 88%. Côté partenaires, ce ne sont pas moins de 12 entreprises/organisations qui ont soutenu l'évènement. Pour la communication, ont été recensés 38 posts sur les réseaux sociaux, 8 journalistes présents et plus de 65 retombées presse !

Pour continuer dans les chiffres, rendez-vous en 2024 pour l'édition anniversaire des 90 ans de l'AGPM à Pau.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS			
Prévisionnel décembre 2023 (1 000 t)		2022 /23	Prév. 2023 /24
Ressources	Stock départ	2 315	1 655
	Collecte	8 631	10 188
	Importations	667	400
Utilisations	FAB	2 441	2 700
	Util. humaines et indus.	2 534	2 400
	Exportations	3 814	4 037
	Autres	1 171	1 108
Stock final (ressources - utilisations)		1 655	1 997

